

**Commune  
de SAINT-ABIT**



**PROCES VERBAL  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 23 MAI 2019**

**Nombre de conseillers :**

En exercice: 10  
Présents: 6  
Votants: 6

Date de convocation : 14 mai 2019

Date d'affichage : 14 mai 2019

L'An Deux mille Dix-Neuf et le Vingt-Trois du mois de Mai, à dix-neuf heures vingt-trois minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

PRÉSENTS: Madame RUIZ Caroline, Messieurs CAZET Michel, BERNADET Jean-Pierre, FRANÇOIS Paul, CAZABAN Alexandre, ROZES Nicolas.

ABSENTS/EXCUSÉS : RUDZKY Nadine, DERWEDUWEN Xavier, BAROU-DAGUES Eric, CAZET Joëlle.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme RUIZ Caroline

**1) Objet : Approbation du PV précédent**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du PV précédent, pour approbation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint Abit, à l'unanimité, approuve le PV.**

**2) Objet : Planning des Elections**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place d'un planning pour les élections du 26 mai 2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint Abit, à l'unanimité, déclare :**

**Matin 8h-13h : Madame RUIZ, Messieurs FRANCOIS et CAZABAN**

**Après-midi 13h-18h : Mesdames CAZET et RUDZKY et Monsieur CAZET.**

**3) Objet: Travaux de voirie**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des travaux sur la voirie communale.

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques s'est engagé, par la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide financière aux communes « Solidarités Territoriales », à subventionner les travaux de voirie à hauteur de 40 % du montant HT, dans la limite de 14 531 € HT par programme annuel.

Monsieur le Maire souligne également la nécessité et l'urgence d'effectuer ces travaux, en raison de l'état de la voirie.

Il présente donc aux membres du Conseil Municipal différentes propositions de prix, dont la moins disante est celle de l'entreprise COLAS Sud-Ouest, Avenue Alfred Nobel, 64075 PAU, d'un montant de 17 017,50 € HT, soit 20 421,00 € TTC.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDENT** de retenir la proposition moins disante pour les travaux sur la voirie communale, à savoir celle de l'entreprise COLAS Sud-Ouest, Avenue Alfred Nobel, 64075 PAU, d'un montant de 17 017,50 € HT, soit 20 421,00 € TTC.

**PRÉCISENT** que le financement de cette opération sera réalisé de la manière suivante :

- subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques:	5 812.40 €
- fonds libres:	14 608.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 421,00 €</b>

#### **4) Objet: Achat d'un broyeur d'accotement et reprise épareuse**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acheter un broyeur d'accotement et la proposition de reprise de l'épareuse.

Une proposition d'achat effectuée par l'entreprise MOTOCULTURE NAYAISE SARL, Ets Grabé-Bidau et Fils, est présentée aux membres du Conseil Municipal, pour un montant de :

Au montant HT :	4 900,00 €
TVA 20% :	980,00 €
Montant TTC :	5 880,00 €
Reprise épareuse :	2 200,00 €
<b>Montant total :</b>	<b>3 680,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de SAINT ABIT, à 5 contre 1 abstention,**

**DÉCIDE** de retenir la proposition présentée pour l'achat d'un broyeur d'accotement et la proposition de reprise de l'épareuse, d'une valeur de 3 680 €,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour procéder à cette acquisition.

#### **5) Objet: Achat d'une table de ping pong et banc**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acheter une table de ping pong et d'un banc.

Après réception du devis le 21 mai 2019, voici ce qui en découle :

Table de ping-pong	1 135,80 euros
Table de pique-nique	232,20 euros
Frais de transport et d'emballage	291,42 euros
Montant HT	1 862,85 euros
TVA	331,88 euros
<b>Montant TTC</b>	<b>1 991,30 euros</b>

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de retenir la proposition présentée pour l'achat d'une table de ping pong et d'un banc pour 1991,30 €,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour procéder à cette acquisition.

**6) Objet: Achat d'un trifiash pour le tracteur et sa pose**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acheter un trifiash pour le tracteur et de rémunérer sa pose.

Une proposition d'achat effectuée par l'entreprise MOTOCULTURE NAYAISE SARL, Ets Grabé-Bidau et Fils, est présentée aux membres du Conseil Municipal, pour un montant de :

Au montant HT :	469,20 €
TVA 20% :	93,44 €
<b>Montant TTC :</b>	<b>563,04 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de SAINT ABIT, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de retenir la proposition présentée pour l'achat d'un trifiash pour le tracteur de sa pose, d'une valeur de 563,04 €,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour procéder à cette acquisition.

**Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19h52.**

Aux registres sont les signatures.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus  
Le Maire, Michel CAZET.